

L A

CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE

DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

— ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS —

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN

France, Algérie, Alsace-Lorraine, 12 fr.
ÉTRANGER LE PORT EN SUS

ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON

Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT
à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES CORPORATIONS

DES DIVERS CORPS DE MÉTIERS

I

Les grèves que les ouvriers des divers corps d'état de l'industrie du bâtiment soutiennent depuis quelque temps contre leurs patrons et qui tendent chaque jour à se développer de plus en plus au préjudice de l'intérêt général, ont eu pour effet d'appeler l'attention publique sur les conditions d'existence des ouvriers à notre époque, comparées à celles dans lesquelles ils se trouvaient autrefois, avant leur émancipation, c'est-à-dire sous le régime des maîtrises.

C'est dans le but de mettre nos lecteurs à même d'avoir une idée exacte des rapports qui existaient autrefois entre patrons et ouvriers, que nous commençons la publication des statuts et règlements des diverses communautés de ces corps d'état qui existaient à Lyon, au siècle dernier, en débutant par les maçons et tailleurs de pierre. Les maîtrises, établies en France par François I^{er}, furent repoussées à Lyon par le consulat de cette ville, qui soutenait alors « qu'exiger d'un artisan d'autres preuves que celle d'un apprentissage, c'était chasser l'étranger de Lyon ».

Les édits royaux de 1511 et 1512, dispensèrent nos pères de ce régime antilibéral.

Toujours vigilant et gardien strict de ses prérogatives, le consulat protestait sous Louis XIV contre certains fabricants qui cherchaient depuis longtemps à introduire à Lyon « maîtrise et jurande », quoiqu'il ne pût y avoir dans cette ville que quatre professions jurées d'ordre public, celles de chirurgien-barbier, d'apothicaire, d'orfèvre et de serrurier.

Mais, sous la grande révolution commerciale accomplie en 1690, Lyon tomba, comme les autres villes de France, sous le régime des maîtrises, c'est-à-dire du privilège.

A partir de ce moment les communautés d'arts et métiers s'appliquèrent à chercher des règlements protecteurs qui de nos jours peuvent paraître vexatoires et tyranniques, mais qui, examinés de près et sans parti pris, n'en contiennent pas moins des garanties sérieuses, non seulement pour les membres de la corporation, mais encore pour le public qui avait besoin de leurs services.

Statuts et règlements présentés à messieurs les prévôts des Marchands et Echevins de la Ville de Lyon, par les Maîtres Maçons, Tailleurs de pierres et Entrepreneurs des Ouvrages de Maçonnerie et pierre de taille de ladite Ville, corrigés et augmentés sur leurs règlements de 1709, tirés en partie des anciens Règlements de Paris, au sujet des constructions de Maçonneries, et sur les manières, us et coutumes de cette Ville, pour le bien de la profession, et le service du Public, et être exécutés sous le bon plaisir de Sa Majesté, dans la Ville et Faubourg de Lyon, la Guillotière mandement de Bechevelin et Gouvernement de Lyonnais, Forest, et Beaujolois. A Lyon, Chez Pierre VIALON, imprimeur-Libraire sur les Courtines du Rhône à l'Image de Saint-Joseph, 1736.

ARTICLE PREMIER. — Pour faire observer les presens Règlements, il y aura toujours quatre Maîtres Gardes en charge, deux anciens et deux nouveaux, qui seront nommés et choisis annuellement par Messieurs du Consulat, sur la liste qui leur sera présentée par les anciens Maîtres Gardes qui auront été trouvés les plus capables d'en faire les fonctions, dans l'assemblée de la communauté tenuë à cet effet quinze jours avant la nomination de Messieurs les Prevost des Marchands et Echevins, entre les mains desquels les deux Maîtres qui auront été choisis prêteront serment en tel cas requis, et resteront deux années en charge à la manière accoutumée, pendant lesquelles ils s'appliqueront tous ensemble à empêcher qu'il ne se commette des abus dans leur art, au préjudice du Public et des presens Règlements, et au cas qu'ils trouvent des contraventions, ils en dresseront des procès Verbaux qu'ils remettront dans les vingt-quatre heures au Secrétaire pour y être fait droit par Messieurs Sieurs Prevôt des Marchands et Echevins juges de la Police des Arts et Métiers et de la Voirie de ladite Ville.

ART. II. — Tous les Maîtres dudit Art seront obligés de se trouver le jour et Fête de Saint Laurent, patron de leur Communauté, dans l'Église Paroissiale de Saint Nizier, sur les dix heures du matin; où il sera célébré annuellement une grande Messe, et le Pain benit fait et présenté à la manière accoutumée, à peine de dix sols contre les défailans, applicables aux pauvres Maîtres de la Communauté, et seront remis ésmains des Maîtres Gardes pour en faire la distribution au désir du present Article.

ART. III. — Le lendemain de la Fête de Saint Laurent, sera célébré sur les huit heures du matin, une autre Messe solennelle, pour le repos des ames Deffunts Maîtres, à laquelle assisteront pareillement tous les Maîtres, sous les mêmes peines que dessus, si ce n'est en cas d'absence de la Ville ou de maladie.

ART. IV. — Tous ceux qui seront reçuz Maîtres et qui travailleront, payeront annuellement leur Confrerie au jour et Fête de Saint Laurent, ou dans la huitaine au plus tard, entre les mains des Courriers de la Chapelle, pour en être l'employ fait en l'hon-

¹ Une deuxième édition de ces statuts a été imprimée en 1772, chez Claude-André Fauchoux, imprimeur-libraire, qui et maison des Célestins. Elle est exactement conforme à la première.



neur, et pour le Service Divin, savoir pour chaque Maître vingt-cinq sols, chaque fils de Maître quinze sols, chaque Compagnon dix sols, et chaque manœuvre cinq sols, à peine de cinq livres d'amende, pour les Maîtres, et les autres à proportion, applicable savoir, le tiers aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de cette Ville, et es deux autres aux affaires de la Communauté, à l'effet de quoi, les amendes seront remises entre les mains des Maîtres Gardes : enjoint aux Maîtres qui ont des Ouvriers, de donner leur liste aux Maîtres Gardes, pour que l'on sache si tous lesdits Ouvriers payent, même de retenir à ceux qui n'auront pas payé le droit de confrérie, sur ce qu'ils leur pourront devoir.

ART. V. — Tous les Maîtres qui prendront des apprentifs, seront obligés d'en avertir les Maîtres Gardes, pour être présents, ou l'un d'eux à la passation de l'Acte d'Apprentissage, qui sera fait pardevant Notaires, lequel ne pourra être stipulé pour moins de trois années entières, lesquels Apprentifs ou leurs Cautions donneront aux Courriers de la Chapelle, quatre livres de cire blanche, pour être employée au Service Divin, et trente sols aux Maîtres Gardes pour le droit d'enregistrement sur le Livre de la Communauté, les Maîtres desquels Apprentifs seront obligés de satisfaire pour eux à ce que dessus en cas de besoin, sauf leur recours contre les Apprentifs et leurs Cautions.

ART. VI. — Ne pourront les Apprentifs absenter le service de leurs Maîtres pendant le tems de leur apprentissage, sans cause légitime, ni sans le consentement de leurs Maîtres, défences étant faites aux autres Maîtres de les employer, à peine de trente livres d'amende applicables comme dessus.

ART. VII. — Les Apprentifs sortans d'apprentissage seront obligés d'appeler l'un des Maîtres gardes en charge, pour voir passer leur quittance d'apprentissage, et se faire enregistrer pour Compagnon sur le Livre de la Communauté, pour lequel enregistrement ils payeront aux Maîtres Gardes la somme de quarante sols.

ART. VIII. — Nuls Ouvriers tant Compagnons que Manœuvres travaillans pour un Maître, ne pourront absenter son service pour aller travailler chez d'autres Maîtres qu'en l'avertissant quinze jours auparavant. ni les Maîtres prendre aucun Ouvrier sans savoir du Maître qu'il quittera s'il est content, et satisfait de son Ouvrier, ce qui sera fait et déclaré en présence d'un des Maîtres Gardes ou deux des anciens, pour pouvoir ensuite être certifié, et au cas que quelques ouvriers eussent gâté ou fait quelques torts aux Ouvrages de leurs Maîtres lorsqu'ils les quitteront, ou aux Bourgeois ou ailleurs pendant le service qu'ils auront rendu aux Maîtres, ou s'ils leur doivent quelque chose, les Maîtres qui les occuperont seront tenus de les acquitter avant que de les employer, à peine de trente livres d'amende applicable comme dessus.

ART. IX. — Les Aspirans à la maîtrise ne pourront être reçus, qu'au préalable ils ne justifient de leur Acte d'apprentissage en bonne forme, et d'avoir travaillé en qualité de Compagnon maçon pour les Maîtres de la Ville trois années, à compter du jour de l'enregistrement du Compagnonage sur le Livre de la Communauté, et qu'ils n'ayent payés exactement leur confrérie toutes les années, ni aucuns Maîtres les employer au préjudice du présent Article, à peine de l'amende de cinquante livres, applicable comme dessus.

ART. X. — Lorsque les Compagnons seront en état de se faire recevoir à la Maîtrise, ils seront tenus de se représenter aux Maîtres Gardes en charge, qui feront convoquer une assemblée des Maîtres, pour être par eux examinés s'ils sont capables d'être admis à la maîtrise, pour à quoy parvenir, ils feront un Chef d'Oeuvre de quelques pièces de traits, et coupes de pierres concernant l'Art, qui leur sera ordonné par les Maîtres Gardes, et par l'Assemblée, pour être ensuite présenté à Messieurs les Pre-

vôt des Marchands et Echevins, afin de prêter le serment de bien et fidèlement servir la Ville et le public, après quoy ils seront enregistrés sur le livre de la Communauté; pour lequel enregistrement ils payeront une fois seulement la somme de cent cinquante livres aux Maîtres Gardes en présence des Maîtres assemblés, de laquelle somme il en sera payé dix livres à l'Hôtel-Dieu, semblable somme à la Charité, dix livres aux Maîtres Gardes, et les cent vingt livres restantes seront employées aux affaires de la Communauté et remises dans la boîte d'icelle, avant que de pouvoir rien entreprendre pour leur compte rapporteront aussi leur marque qui sera différente de toutes les autres, laquelle ils feront mettre sur le Livre, ne pourront la changer ni prendre aucuns matériaux ni marchandises qui seront marquées de la marque d'un autre Maître, à peine de trente livres d'amende applicable à la forme des presens Reglemens : enjoint aux Maîtres gardes en charge de tenir la main à l'exécution du présent article, et faute par eux d'y satisfaire, il en demeureront responsables en leurs propres et privés noms.

ART. XI. — Les Compagnons forains et étrangers ne pourront aussi être reçus à la Maîtrise, qu'ils ne justifient de leur Acte d'Apprentissage et Compagnonage de sept années, y compris une année qu'ils seront obligés de travailler pour les Maîtres de cette ville, et sous les mêmes peines des Compagnons de la Ville, c'est-à-dire de faire chef d'œuvre à la forme de l'article précédent, pour laquelle réception à la Maîtrise ils payeront la somme de trois cents livres qui sera employée, savoir vingt livres à la Charité, vingt livres à l'Hôtel-Dieu, vingt livres aux Maîtres Gardes, et les deux cents quarante livres restantes seront mises dans la boîte, pour être employées aux besoins et affaires de la Communauté, avant de pouvoir être reçus à la maîtrise, et rapporteront leur marque, laquelle ils ne pourront changer, à peine de l'amende portée par le précédent Article, applicable comme dessus.

ART. XII. — Les Fils de Maîtres seront reçus en justifiant seulement de leur acte baptistaire, qu'ils sont fils de Maître de cette Ville, et qu'ils ont vingt ans accomplis, comme aussi qu'ils ont travaillé de la Profession chez leur pere ou chez quelqu'autre Maître, et sera fait à leur réception une assemblée comme celle prescrite dans l'article X, des presens Reglemens, c'est-à-dire qu'ils seront examinés, feront demi chef d'œuvre, prêteront le serment cy-dessus énoncé, et payeront seulement pour leur réception à la maîtrise, la somme de trente livres pour les affaires de la Communauté, rapporteront leur marque ou celle de leur pere qu'ils ne pourront changer sous les peines cy-dessus énoncées, permis néanmoins ausdits Fils de Maîtres qui se trouveront au décès de leur pere, agés seulement de quinze ans, de poursuivre les entreprises, prix-faits, et autres ouvrages commencés par leur pere, en demandant le secours de leurs Maîtres Gardes.

ART. XIII. — Les Compagnons qui épouseront des Filles de Maîtres seront obligés seulement de rapporter leur quittance d'Apprentissage, seront examinés par l'assemblée, feront le chef d'œuvre et prêteront le serment, le tout à la forme de l'article X des presens Réglemens, et ne payeront pour leur réception à la maîtrise que la somme de cinquante livres aux Maîtres Gardes pour enregistrement sur le livre de la Communauté, et rapporteront pareillement leur marque.

ART. XIV. — Les Veuves de Maîtres pourront aussi faire finir les prix faits et ouvrages qui seront commencés par leur mari seulement, et si le Maître laisse un apprentif, il continuera son apprentissage en finissant les ouvrages commencés, et s'il y a encore du tems à faire de son apprentissage après les ouvrages finis, il sera remis à un Maître pour parachever son apprentissage en présence des Maîtres Gardes, auxquels lui ou sa caution payeront quarante sols pour l'enregistrement de ladite remise, et au cas que ladite Veuve contracte mariage avec une personne qui

ne soit pas de la profession, elle ne pourra plus faire travailler, ni tenir aucun Ouvrier, à peine de l'amende de cinquante livres applicable à la forme des presens reglemens.

(A suivre.)

LE TUNNEL DU SAINT-GOTHARD

Le *Bund* vient de publier, au sujet des travaux de reconstruction exécutés dans le grand tunnel du Saint-Gothard, une communication de laquelle nous détachons les détails suivants :

« L'exécution de la reconstruction définitive de la maçonnerie du tunnel, dans cette section de 72 mètres, s'opère en douze fractions ou anneaux, variant de 4 à 8 mètres de longueur, la plupart de 4 mètres. Le 31 mai, on avait déjà exécuté quatre de ces anneaux du côté du nord et quatre du côté du sud, sur 38 mètres de longueur en tout, et, dans ces parties de la maçonnerie, il ne s'est plus manifesté aucun mouvement quelconque; en sorte que l'on est en droit de n'avoir aucun doute sur le succès de l'entreprise dans son ensemble.

« On travaille en ce moment au cinquième anneau du côté nord et au cinquième du côté sud; celui-ci viendra s'appuyer à la maçonnerie d'un anneau de 8 mètres, déjà exécuté en juillet 1879 et

motif on ne procède que lentement, avec beaucoup de précautions et avec un petit nombre de mineurs très exercés. La maçonnerie est d'une épaisseur considérable, soit 1 m. 50 au sommet de la voûte, 2 m. 50 à la hauteur du seuil et 0 m. 70 pour la partie inférieure de l'anneau.

« En outre on n'emploie que des pierres de taille d'une coupe irréprochable, des gneiss granitiques, noyés dans le ciment le plus tenace. »

CONCOURS

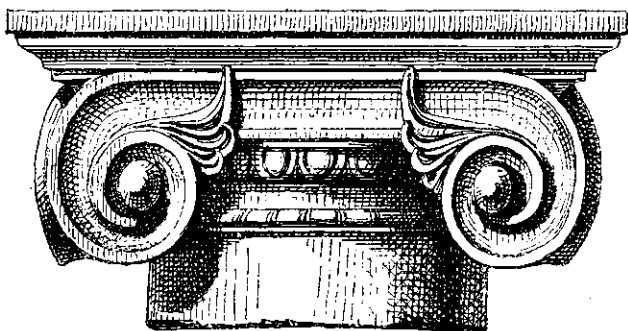
CONSTRUCTION D'UN THÉÂTRE A ROANNE

Un concours est ouvert pour la présentation d'un projet de théâtre pour la ville de Roanne, conformément au programme ci-après et au plan annexé, indiquant l'ensemble du terrain et de ses abords.

Copie de ce plan sera délivrée aux architectes qui voudront prendre part au concours, ainsi qu'une vue photographique de la place de l'Hôtel-de-Ville.

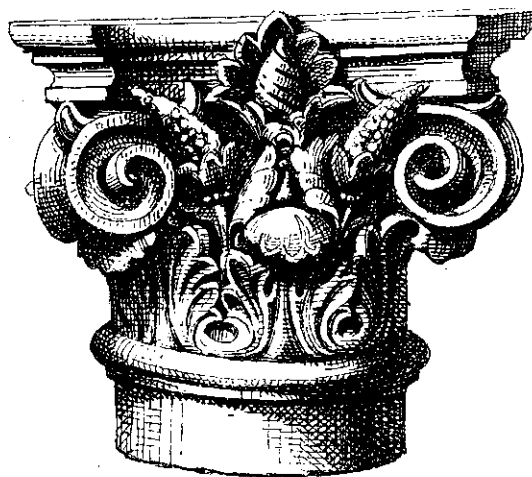
Conformément à la délibération du conseil municipal, en date

MUSÉE GUIMET



GRAND CHAPITEAU IONIQUE, façade, Loggia.

M. CHATRON, architecte. — M. L. PASCAL, sculpteur. Échelle de 0,010 cent. par mètre.



GRAND CHAPITEAU CORINTHIEN, intérieur.

qui, se trouvant isolé depuis un an au centre de la partie du tunnel où s'opère la pression, avait subi, par le fait de cet isolement et du mode de construction, quelques mouvements qui ont donné lieu, ces derniers temps, à des bruits alarmants fort exagérés; quelques pierres de la voûte ont cédé, mais leur déplacement n'a pas excédé 6 centimètres, et si un mouvement nouveau était constaté, il lui serait substitué un autre anneau, construit avec toutes les précautions possibles.

« La maçonnerie, refaite depuis le mois de septembre 1879, est dans de tout autres conditions; il ne s'agit plus, comme précédemment, de sections de maçonneries isolées au milieu de la partie du tunnel où s'effectue la pression.

« On a exécuté, avant tout, les anneaux terminaux qui, aux deux extrémités de cette partie menacée, se soudent aux maçonneries restées inébranlables; de ces deux points d'appui, on avance simultanément des deux côtés vers le centre, chaque nouvel anneau venant s'appuyer au précédent. En outre, en limitant à 4 mètres la largeur de chaque anneau, on a le grand avantage de ne pas risquer de déranger à la fois l'équilibre des masses intérieures de la montagne d'une manière sensible, et par le même

du 28 juillet 1877, le théâtre devra être construit sur le terrain situé à l'est de l'hôtel de ville, entre la rue des Capucins et la rue des Amis, et teinté en rose sur le plan, avec facilité pour les architectes de prévoir l'acquisition de terrains appartenant à M. Rocher, et teintés en jaune sur le plan.

L'édifice doit être entièrement isolé.

Le théâtre devra contenir au moins 700 places.

Il serait désirable que le théâtre n'eût qu'un rez-de-chaussée et deux rangs de galeries ou loges.

En raison de l'isolement du théâtre, l'architecte aura toutes facilités pour multiplier les dégagements et devra le faire.

Les concurrents sont libres quant au choix architectural.

Le chiffre maximum de la dépense, y compris l'achat du terrain Rocher (17,000 fr. maximum fixé), s'il est prévu, ne devra pas dépasser 220,000 fr.

Dans le cas où le projet comprendrait comme décoration intérieure ou extérieure, des peintures ou des sculptures, la dépense pourra être en dehors des prix ci-dessus:

Les concurrents devront produire :

1° Plan d'ensemble de la construction et de ses abords, compre-

nant autant que possible, la place de l'Hôtel de-Ville tout entière à l'échelle de 0^m002 par mètre.

2° Les plans des divers étages, très détaillés, à l'échelle de 0^m,01 par mètre.

3° Le plan des sous-sols, caves et fondations, à l'échelle de 0^m01 par mètre.

4° Élévation des façades, à l'échelle de 0^m, 02 par mètre.

5° Au moins une coupe longitudinale, à l'échelle de 0^m02 par mètre;

6° Au moins deux coupes transversales, à l'échelle de 0^m02 par mètre.

7° Au moins un dessin de détails représentant une partie importante de la façade, à l'échelle de 0^m05 par mètre.

8° Un devis estimatif assez détaillé pour qu'il soit possible de vérifier l'exactitude des chiffres. Cette évaluation doit être calculée d'après la ville de Roanne.

Les dessins indiqueront la nature et la couleur des matériaux employés aux façades ou la couleur de l'enduit que devraient recevoir ces matériaux.

Les projets devront être remis au secrétariat de la mairie de Roanne dans un délai de trois mois à partir du 1^{er} juillet 1880.

Ils ne seront pas signés; mais chacun d'eux portera une marque ou épigraphe reproduite dans une lettre scellée et signée par l'auteur.

Le cachet de cette lettre ne sera rompu qu'après la décision du jury.

Le jury sera composé: du maire, président, de deux conseillers municipaux élus par le conseil, de deux membres architectes ou artistes nommés par l'administration municipale, et de deux architectes nommés par le préfet.

Aucun architecte faisant partie du jury ne pourra prendre part au concours.

Le devis estimatif sera l'objet d'un examen très sérieux de la part du jury et aura une grande influence sur sa détermination.

L'auteur du projet reconnu le meilleur du concours au triple point de vue de l'art, de la construction et de l'économie, recevra une prime de 2,000 francs. Une prime de 1,000 francs et une de 500 francs seront accordées aux auteurs des projets classés numéros 2 et 3.

Les projets primés resteront la propriété de la ville de Roanne qui se réserve le droit d'en faire tel usage et d'en tirer tel parti qu'elle jugera convenable.

Les autres projets seront retournés à leurs auteurs sur leur demande.

Le maire de Roanne se réserve d'organiser auparavant une exposition publique de tous les projets présentés, après que le jury aura prononcé sa décision.

Le rapport motivé du jury sera publié dans les journaux de Roanne.

L'architecte, auteur du projet accepté, s'il y en un, pourra, s'il a déjà exécuté des travaux importants, être chargé de la direction des travaux. Dans ce cas, il ne recevrait pas la prime, mais il aurait les honoraires d'usage de 5 0/0 sur le montant de tous les travaux exécutés sous sa direction et sous sa surveillance.

Cette somme représentera ses honoraires pour les plans et devis de toutes sortes, pour la direction et la surveillance des travaux, pour la vérification des constructions, et le règlement définitif de tous les comptes.

Si l'auteur du projet primé n'a encore dirigé aucun travail important, ou s'il n'habite pas la localité, il devra s'adjoindre, pour le suppléer dans la direction et la surveillance, un architecte agréé par l'administration municipale.

La ville se réserve la faculté de ne pas faire exécuter le plan adopté, et dans ce cas, l'auteur aura droit à la prime de 2,000 fr.,

lesquels, dans le cas de l'exécution postérieure, viendraient en déduction du produit de 5 p. 100 d'honoraires.

La ville se réserve également la faculté de modifier d'une façon quelconque le plan adopté; également de faire à la construction tels changements qu'elle jugera convenable, et cela sans que l'auteur du plan puisse s'y opposer.

La ville se réserve enfin la faculté de faire exécuter les travaux quand et comme elle voudra, et l'architecte des travaux ne pourra réclamer que les 5 0/0 qui lui seront dus pour les travaux exécutés, sans pouvoir jamais obliger la ville à exécuter toutes les constructions projetées.

CONSTRUCTION D'UN HOPITAL AU HAVRE

Un concours est ouvert entre tous les architectes français pour la construction d'un hôpital dans la ville du Havre.

1^{er} prix: Exécution du travail ou 6,000 fr.; — 2^{me} prix: 3,000 fr.; — 3^{me} prix: 1,000 fr.

Les concurrents devront déposer leurs plans et devis à l'hospice du Havre avant le 10 novembre prochain.

Le programme du concours, le plan du terrain sur lequel l'hôpital doit être édifié et les divers documents nécessaires à l'étude du projet seront adressés aux personnes qui en feront la demande à l'hospice.

CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES A LEVALLOIS-PERRET

Un double concours est actuellement ouvert à la mairie de Levallois-Perret (Seine) pour la construction de deux groupes scolaires.

Ce concours sera clos le dimanche 31 octobre 1880. Tous les projets devront être déposés ledit jour, avant midi, à la mairie de Levallois-Perret (Seine). Passé ce délai, aucun projet ne sera plus reçu.

La dépense de construction, pour chaque groupe, ne devra pas dépasser 400,000 fr., non compris ameublement et appareils d'éclairage. Toutefois, le fait de *dépassement* de ce montant en dépense ne sera pas un motif d'exclusion du concours.

PRIMES. — Pour chaque groupe, le projet classé sous le n° 1 recevra une prime de 3,000 fr.

Le projet classé sous le n° 2 recevra une prime de 1,500 fr.

Le projet classé sous le n° 3 recevra une prime de 1,000 fr.

Pour les autres conditions du concours, s'adresser au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à cinq heures du soir et les dimanches jusqu'à midi.

Des exemplaires du programme sont à la disposition de MM. les architectes qui voudront bien en faire la demande au secrétariat de la mairie.

Le Maire, TRÉBOIS

CHAIRE DE DESSIN VACANTE A LYON

Une chaire de dessin des machines sera vacante, à la rentrée prochaine, à la Martinière des garçons. Un concours sur titres est ouvert pour cette chaire jusqu'au 15 septembre prochain. Les candidats sont priés d'envoyer leur demande, avant cette date, à la direction de l'école, rue des Augustins. Ils devront mentionner leur âge et leurs titres. Le cours comportera probablement quatre leçons par semaine, qui seront faites le matin.

PLACE VACANTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX

Le 25 août 1880, un concours sera ouvert à Saint-Dié pour la place de directeur des travaux de la ville.

Une somme de 5,000 fr. par an est affectée à ce service.

Les candidats qui voudraient concourir, peuvent s'adresser, pour renseignements et programme, au secrétaire de la mairie.

AGENTS VOYERS

Il est ouvert, à la préfecture de la Lozère, un concours pour l'emploi d'agents-voyers de circonscription et d'agents voyers surnuméraires.

Les traitements des agents voyers sont de 1,500, 1,600, 1,800, 2,100, 2,400 et 2,700 fr., plus les frais de bureau et de tournée; ceux des agents voyers surnuméraires sont de 300, 1,000 et 1,200 fr.

Les candidats seront examinés, le lundi 11 octobre, à la préfecture de Mende.

MARCHÉ COUVERT A TARBES

RÉSULTAT

Un jury composé de douze membres, présidé par M. Molard, maire de la ville de Tarbes, a examiné les six projets présentés pour la construction d'un marché couvert Braubauban à Tarbes, dans le parc Buron.

Quatre projets ne satisfaisant pas au programme ont été éliminés; sur les deux autres, le jury s'est prononcé en faveur de l'auteur du projet *Beizen bé* produit par MM. Escande et C^{ie}, constructeurs à Paris.

D'après la soumission, ils deviennent aussi les entrepreneurs et acceptent la condition de terminer les travaux dans le délai d'un an à partir de la remise du terrain.

LE MONUMENT COMMÉMORATIF DE VERSAILLES

Le jury chargé de juger le concours de ce monument qui doit être élevé sur l'emplacement de la salle où l'Assemblée nationale constituante a tenu ses séances, depuis le 5 mai jusqu'au 15 octobre 1789, s'est réuni hier, à deux heures de l'après-midi, au palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Il se composait du sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts et de douze membres, ainsi répartis: le secrétaire général des beaux-arts, un inspecteur des beaux-arts, deux sénateurs, deux députés et MM. Ballue, Vaudremer, Lefuel, architectes, et MM. Guillaume, Dubois et Thomas, sculpteurs.

Le nombre des concurrents pour la première épreuve était de 75.

Conformément au programme, le jury a choisi dix projets dont les auteurs sont admis à la seconde épreuve du concours.

Le jury n'avait pas de préférence à témoigner; il établit donc le texte de dix projets, non par ordre de mérite, mais par numéro d'inscription.

Voici cette liste:

- 1^o n^o 12: MM. Boitte, architecte; Alfred Lenoir, sculpteur.
 - 2^o n^o 18: M. Bérard, architecte; le nom du sculpteur ne nous a pas été donné.
 - 3^o n^o 35: M. Guillaume (J.-B.), architecte; MM. Hiolle et de Saint-Marceaux, sculpteurs.
 - 4^o n^o 37: M. Adrien Chancel, architecte, M. Camille Lefevre, sculpteur,
 - 5^o n^o 41: M. Eugène Bruneau, architecte; M. Joseph Caillé, sculpteur.
 - 6^o n^o 43: M. Falguière, sculpteur, et M. Pujol, architecte.
 - 7^o n^o 45: M. Train, architecte, M. Chapu, sculpteur.
 - 8^o n^o 50: M. Félix Sanzel, sculpteur, et M. Abel Chancel, architecte.
 - 9^o n^o 51: M. J.-C. Formigé, architecte, MM. Félix Goutan et Mercié, sculpteurs.
 - 10^o n^o 52: M. Lafrance, sculpteur, M. Hénard, architecte.
- Le monument se composera, comme motif principal, d'un pié-

destal en granit, supportant une colonne en bronze ou en pierre, surmontée de la statue de la République, placée à une hauteur suffisante pour être en vue de la cour d'honneur du château (35 à 38 mètres).

A la base du monument seront placées quatre statues, représentant, sous leurs costumes historiques, Bailly, Mirabeau, Sieyès et Lafayette.

Le piédestal portera: 1^o Une inscription commémorative; 2^o Deux bas-reliefs représentant les séances du 23 juin et du 4 août 1789; 3^o un plan ou une vue de la salle des séances de l'Assemblée.

Les auteurs des dix projets ci-dessus devront produire, pour la seconde épreuve, dans un délai de six mois:

- 1^o Une maquette d'au moins un dixième;
- 2^o Un devis estimatif complet;
- 3^o Une figure au moins du tiers d'exécution de la statue de la République et de celle de Mirabeau.

L'auteur du projet classé le premier dans le jugement définitif pourra être chargé de l'exécution du monument et aura droit à une prime de 30,000 fr.

Il y aura de plus des primes de 20,000 fr., 15,000 fr., 10,000 fr., 5,000 fr. pour les projets classés de 2 à 5; et enfin des indemnités de 4,000 fr. pour les projets classés de 6 à 10.

Les dix concurrents choisis ont donc intérêt à fournir la seconde épreuve.

NOMINATIONS

Par décrets divers, insérés au *Journal officiel* des 13 et 14 juillet, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

GRAND OFFICIER. — M. Meissonier, peintre, membre de l'Institut, commandeur depuis 1857.

COMMANDEUR. — M. Boeswilwald (Emile), architecte, inspecteur général des monuments historiques; officier depuis 1865:

OFFICIER. — MM. Pigny, architecte des ministères de l'intérieur et de la marine; chevalier depuis 1861.

Georges de Chaumes, sculpteur; chevalier depuis 1862.

Gigoux (L.-F.), peintre; chevalier depuis 1842; médaille de 1^{re} classe en 1848; hors concours.

CHEVALIERS. — MM. Loviot, architecte; médaille de 1^{re} classe en 1879; restauration du Parthénon en 1880.

Narjoux, architecte de la ville de Paris; missions et ouvrages scolaires.

Roguet, architecte de la ville de Paris; services exceptionnels.

Train, architecte; professeur à l'École nationale des arts décoratifs.

De Saint-Marceaux, sculpteur; médaille d'honneur en 1879.

Truphème, sculpteur; hors concours, médailles en 1859, 1864 et 1865.

Didier, graveur; médaille de 1^{re} classe en 1878; hors concours.

Massard, graveur, hors concours depuis 1874.

Avisse, peintre d'ornements à la manufacture nationale de Sevres.

Cormon, peintre; prix du Salon en 1875.

Duez, peintre; médaille de 1^{re} classe en 1879; hors concours.

Guillemet, peintre; hors concours depuis 1876.

Jundt, peintre; médailles en 1868 et 1873, hors concours.

Mélingue, peintre; médaille de 1^{re} classe en 1867, hors concours.

Michel, peintre; conservateur du musée de Montpellier.

De Vuillefroy, peintre; hors concours depuis 1875.

Saglio, conservateur au musée du Louvre.

Williamson, conservateur du mobilier des palais nationaux.

Graux, fondeur, à Paris.

Hallier, entrepreneurs de travaux publics à Hirson.

Mesureur, entrepreneur de plomberie et de cuivrerie d'art; a exécuté en cuivre martelé le modèle du lion de Belfort.

Poyand, fabricant d'objets d'art en céramique; découvertes et améliorations.

DISTRIBUTION D'EAU

ROBINET-VANNE. ETC.

Construit par MM. THÉVENIN frère, Lyon-Micon

Nous constatons avec une certaine satisfaction que Lyon, capitale de la région du Midi de la France, travaille chaque jour à l'œuvre de la décentralisation parisienne pour nombre d'articles indispensables à la construction des bâtiments, monuments, villas et même des travaux publics en général.

Aujourd'hui, nous n'en donnons qu'un exemple qui a son importance pour l'architecte, l'entrepreneur etc.... jusqu'alors obligés de renoncer aux usines lyonnaises et pour s'approvisionner au dehors et même à l'étranger des appareils nécessaires à une entreprise quelconque, et notamment lorsqu'il s'agit de distribution d'eau sous pression etc.

Aujourd'hui les manufactures de MM. Thévenin frères satisfont à toutes les demandes; ces établissements produisent tous les objets en fonte, bronze et cuivre applicables aux canalisations de toutes dimensions, pour l'intérieur et l'extérieur; nous citerons tout spécialement ceux représentés par nos gravures, lesquels ont fait le sujet d'études sérieuses comme système, forme et résistance (*éprouvée au double de la pression de marche*) et sont exécutés au moyen d'un outillage spécial à la grosse robinetterie qui prend chaque jour un développement plus grand.

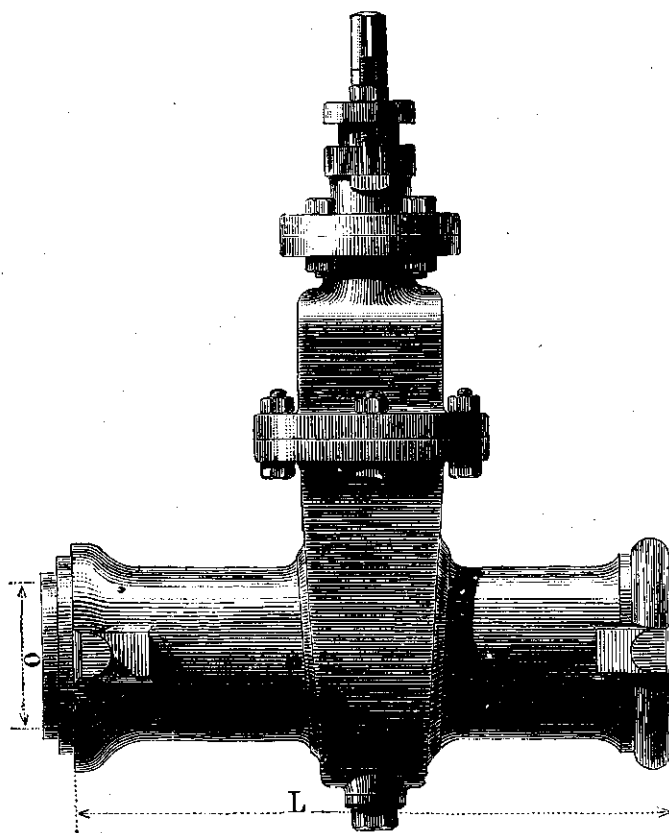


Fig. 3

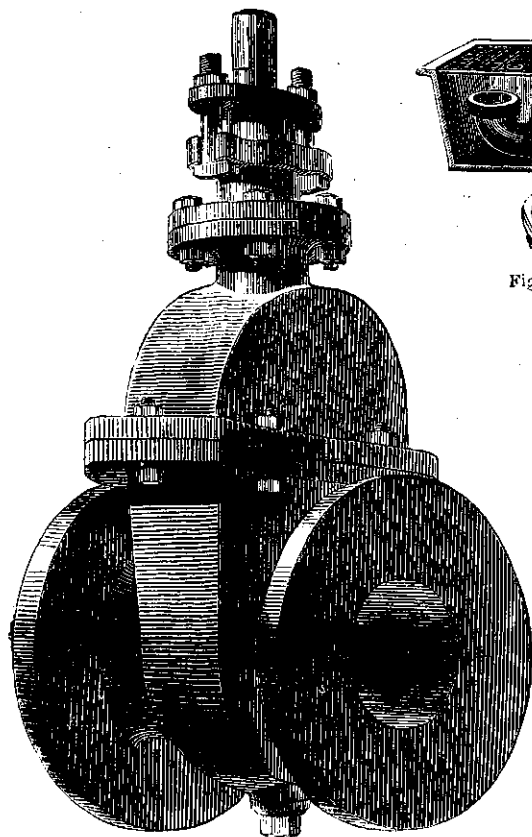


Fig. 1

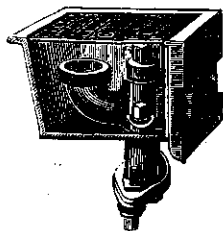


Fig. 5

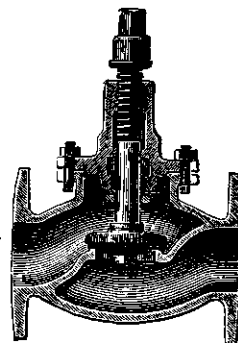


Fig. 4

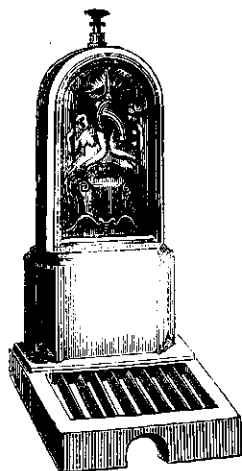


Fig. 6

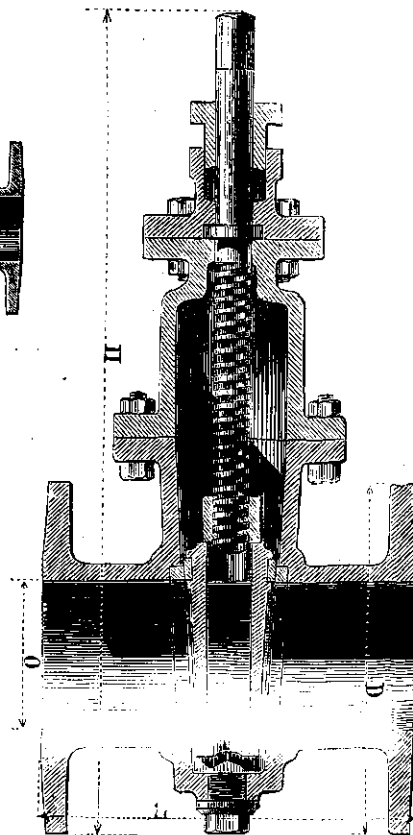


Fig. 2

Les gravures ci-dessus nous paraissant suffisamment explicites, nous n'entrerons pas dans de grands développements aussi techniques.

Les figures 1, 2 et 3 représentent un type de robinet-vanne à courant direct sans déformation de section, etc.... et adopté comme le plus pratique.

Les applications multiples qui en ont été faites dans le service hydraulique de nos grandes villes, les usines, établissements thermaux, irrigations etc...., ont toujours donné en sa faveur des résultats concluants.

Ce système de vanne à tiroir coincé, actionné par une vis dont la manœuvre lente évite les coups de bélier et donne un serrage

puissant, est muni de garnitures en bronze soigneusement ajustées et encastrées, comme on le distingue dans la coupe fig. 2.

La fig. 1 est une vue extérieure de l'ensemble disposé pour joint à bride.

La fig. 3 est une vue extérieure du même robinet disposé pour joint à emboîtement.

Les cotes sont représentées par des lettres se rapportant à un catalogue spécial dont une nouvelle édition soigneusement illustrée paraîtra prochainement.

La fig. 4 représente la coupe d'un robinet à soupape généralement installé sur le branchement dérivant l'eau de la conduite principale. Par sa disposition, il n'occasionne aucun étranglement ni contour brusque de la veine liquide.

Quant au robinet de service intérieur, nous n'avons pas cru devoir en parler, vu la multiplicité des types, qui varient suivant les besoins.

La fig. 5 représente une bouche d'arrosage sous trottoir à effet d'eau pour lavage, dont la gravure explique suffisamment la disposition.

Comme complément la fig. 6 montre, en vue extérieure, une borne-fontaine du type le plus généralement adopté.

LÉPINETTE ET RABILLOU,
Ingénieurs

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPOTS
DE LA PLACE DE LYON

| NATURE DES MATÉRIAUX | PRIX SUIVANT LA QUALITÉ | | |
|---|----------------------------|------------|------------|
| | 15 juillet | 22 juillet | 29 juillet |
| BOIS | | | |
| Chêne de Bourgogne. le mètre cube | 90 » | à 120 » | » |
| Sapin de la Saône. — — | 48 » | » 56 » | » |
| Sapin du Rhône. — — | 44 » | » 52 » | » |
| PIERRES | | | |
| CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS) | | | |
| Allèges. — — | 42 » | » 45 » | » |
| Pierre de taille brute. — — | 45 » | » 50 » | » |
| Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré | 25 » | » 28 » | » |
| Moellons bruts. — — | 6 50 | » 7 50 | » |
| CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT) | | | |
| Allèges. le mètre cube | 35 » | » 38 » | » |
| Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant | 5 » | » 5 50 | » |
| Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré | 16 » | » 18 » | » |
| Moellons bruts de Couzon. le mètre cube | 5 25 | » 6 » | » |
| MÉTAUX | | | |
| Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. 1-s 100 kil | 25 » | » 34 » | » 26 » |
| Ponde de 2 ^e fusion. — — | » » | » » | » » |
| Cuivre en lingot Chili affiné. — — | 170 » | » 170 » | » 170 » |
| Cuivre rouge en feuilles. — — | 180 » | » 180 » | » 180 » |
| Cuivre jaune. — — | 170 » | » 170 » | » 170 » |
| Étain Banca. — — | 220 » | » 225 » | » 200 » |
| Étain Billiton. — — | 215 » | » 222 » | » 200 » |
| Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — — | 41 » | » 42 » | » 45 » |
| Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — — | 45 » | » 45 » | » 47 » |
| Zinc refondu, 2 ^e fusion. — — | 40 » | » 40 » | » 40 » |
| Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — — | 59 » | » 54 » | » 25 » |
| Zinc — — autres marques. — — | 56 » | » 56 » | » 54 » |

PUBLICATIONS NOUVELLES

Revue des Arts décoratifs. — Sommaire du numéro de juillet 1889 :
TEXTE. — La peinture décorative : P.-V. Galland, par M. Georges Duplessis.
— L'exposition des dessins de décoration des maîtres anciens au Musée des arts décoratifs, par M. Arthur Baignières. — La Manufacture de Sèvres, et

1^{er} récent arrêté sur les porcelaines de rebut, par M. Edouard Garnier. — Chronique française et étrangère. — Bulletin de l'Union centrale et du Musée des Arts décoratifs.

PLANCHES. — Bois sculptés : Devant de coffre du XVI^e siècle, photographure. — Ameublement : Modèle de la psyché de l'impératrice Marie-Louise, par Prud'hon. — Peinture décorative : Dessin de M. P.-V. Galland, d'après un plafond exécuté par lui dans l'hôtel de Mme de Cossin. — Lettre ornée, fleuron, cul-de-lampe, par P.-V. Galland — Escalier de l'exposition de l'Union Centrale au palais de l'Industrie. — Cafetière Louis XVI, donnée au Musée des arts décoratifs par la maison Christofle.

Prix de l'abonnement pour Paris et les départements : 20 fr.

On s'abonne chez A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

La librairie de Firmin-Didot et Co vient de mettre en vente le quatrième volume de *Dictionnaire d'Architecture* de M. E. Bosc. Cette Encyclopédie de l'Architecture maintenant complète, a sa place marquée partout, non seulement chez les architectes, chez les archéologues, chez les bibliophiles, mais encore dans la bibliothèque de tous ceux qui ont eu ou qui auront affaire avec l'architecture et les architectes, c'est-à-dire à peu près tout le monde.

(Voir aux annonces.)

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOIS

Un bon ouvrier charpentier désire trouver une place dans un grand chantier à Lyon. Excellentes références.

S'adresser au bureau de la *Construction Lyonnaise*.

Un jeune homme de vingt-quatre ans, connaissant le dessin, demande un emploi chez un entrepreneur de travaux publics.

S'adresser au bureau de la *Construction Lyonnaise*.

Un homme marié, âgé de quarante ans environ, connaissant très bien la menuiserie, demande un emploi de concierge ou de gardien. Bonnes références. S'adresser au bureau de la *Construction Lyonnaise*.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

M. Raidet, rue Sainte-Elisabeth, 222. Maison de rapport à construire, à la même adresse. — M. Balan, rue Sébastien-Griphes, 140. Maison à construire, rue de la Lône, 19. — M. Boiron, rue de Flesselles, 14. Maison de rapport à construire, à la même adresse. — M. Bachelard, rue Laporte, 23. Maison de rapport à construire à la même adresse. — M. Chantel, rue de la Thibaudière, 44. Maison de rapport à construire, rue Grillet. — M. Collomb, 15, rue de Marseille. Hangar à construire, rue de Marseille, 19. — M. Chavepeyre, rue Paradis, 2. Maison à construire, rue Moncey, 83. — M. Duriat, rue Saint-Antoine, 1. Maison à construire, rue Sainte-Pauline, 7. — M. Dailoux, cours de Broesses, 124. Maison de rapport à construire, à la même adresse. — MM. Bradet et Michel, rue de la Tête-d'Or, 82. Maison de rapport à construire, rue Bugaud, 103. — M. Weiss, rue de la Grange, 15. Maison à construire, à la même adresse. — M. Sapin, rue Duguesclin, 120, Marquise-Grille à construire, à la même adresse.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — Eglise Saint-Vincent. Arch., M. Franchet, rue d'Algérie, 12; entrepr., M. Bellat, 4, place Sathonay; entrepr. pour la charpente, M. Descote, rue de la Corderie. — Agrandissement. — *Rue du Bât-d'argent*, 11. — Bâtiment de rapport. Prop., M. Cambefort, arch., M. Pascalon, entrepr., M. Fessetaud, rue Vauban, 81. — On démolit.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Duhamel*, 19. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel, avenue de Saxe, 244; arch., M. Chatagnon. — Couverte. — *Rue Henri-Quatre*; retour, *rue Franklin et Bourgelat*. — Construction d'un marché couvert. Propr., la Ville de Lyon; archit., M. Hirsch; entrepr., MM. Parot-Boudet, pour la maçonnerie, et James Perrin, pour la charpente en fer. — Rez-de-Chaussée. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Dutel; archit., MM. Feuga et Despierre; entrepr., M. Dumont, 8, rue de la Platière. Fondations. — *Rue Saint-Dominique*, 8; retour, *rue des Archers*. — *Rue de l'Hôpital*, 6, 8, 10; *place de l'Hôpital*, *rue Confort*, 19, 21. — Maison d'habitation. Propr., Hospices civils; arch., M. Pascalon, arch., en chef; entrepr., M. Gigodot et Rochon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55. — Démolition terminée. — *Cours Charlemagne*, 48. — Construction d'une maison d'habitation. Propr. M. Juthié, cours du Midi, 6; arch. M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — Fondations. — *Cours Charlemagne*, 54. — Construction d'une maison d'habitation. — Propr. M. Genest, rue de Créqui, 57; arch., M. Rivière; entrepr., MM. Bouchon frères. — Fondations.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Cours de la Liberté*, 6, et *quai de la Guillotière*, 5. Construction d'un temple protestant. Propr., une Association; arch. M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., M. Taton, cours de Brosses, 72. — Fondations à 2^m 50. — *Quai Claude-Bernard*. — Construction de la Faculté de médecine. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Hirsch; entrepr., M. Day, rue de Vendôme. — Pavillon couvert nord-ouest. — *Rue de Marseille*, 15 et retour *rue Montesquieu*, 24. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lerousseau, rue Sainte-Élisabeth, 196; arch., M. Borgeat, cours de Brosses, 9; entrepr., M. Perrier, grande rue des Charpennes, 10. — Au 4^e étage. — *Rue Montesquieu*, 26. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gérald, rue Mazenod, 132; entrepr. M. Perrier, grande rue des Charpennes, 10. — Au 5^e étage. — *Rue Moncey*, 91. — Maison d'habitation. Propr. et arch., M. Faure, à Montchat; entrepr., MM. Faure et Farget, rue Boileau, 182. — 2^e étage. — *Rue des Trois-Pierres et angle de la rue d'Avignon*. — Maison d'habitation, Propr., et arch., M. Viraloze, place Henri-Quatre, 6; entrepr., M. Legay, rue Montesquieu, 39 bis. — Couvert. — *Avenue de Saxe*. — Maison d'habitation. Propr. et entrepr., M. Rémy, rue Servient, 55; arch., M. Laurençon, rue Passet, 8. — Au 1^{er} étage. — *Cours de la Liberté*, 15. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., MM. Bourbon frères; arch., M. Bourbon, rue de la République, 19. — On démolit. — *Cours de la Liberté*, 13. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Charrière; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Grauge. — Fondations. — *Cours de la Liberté*, 3. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Nicolas; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil; entrepr., M. Canque, 33, rue Centrale. — Fondations. — *Quai de la Guillotière*, 6, et *cours de la Liberté*, 8. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Bocuze; arch., M. Rivière; entrepr., M. Chatoux jeune, rue Yauban, 23. — *Rue Mazard*, 8. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Chatagnon, 12, rue du Béguin.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Cours d'Herbouville*, 27. — Maison d'habitation, Propr., M. Bojard, rue Bouteille, 21; arch., M. Porte, rue Mulet, 18. — 1^{er} étage. — *Rue d'Enfer*, 34. — Maison d'habitation. Propr., M. Vaginay, impasse Dubois, 1; entrepr., M. Lagrange, 15, rue Pailleton. — Fondations. — *Rue d'Enfer*, 27. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Brijadoux; entrepr., M. Brijadoux, rue de Sèze, 82. — Couvert. — *Rue Jacquard*, 18. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Bagnard, rue Jacquard, 17; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Bagdard. — Fondations.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Saint-Cyr*, 22. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Rolland, rue de Rennes, Paris; arch., M. Aiguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — 2^e étage. — *Rue de la Claire*, 43. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Descotte, rue de la Corderie, 14; arch., M. Descotte; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — 3^e étage. — *Rue de la Pyramide*, 6, ancien théâtre Noël. — Transformation en un bâtiment de rapport. Propr., MM. Savariau et Moutonnier; arch., M. Arguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — 3^e étage. — *Rue d'Ecully*, 11. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Randu; arch., M. Meynier, rue Champier, 9; entrepr., M. Batime, rue de la Part-Dieu, 7. — Couvert. — *Chemin de Choulans*, 96. — Maison d'habitation. Propr. et arch., M. Sèbe, chemin de Choulans, 73; entrepr., M. Clément, rue Saint-Alexandre, 9. — 3^e étage. — *Rue Chinard*. — Construction d'un entrepôt. MM. Borde et Vincendon, 21, rue de la Corderie; entrepr., M. Archet, chemin de la Vitriolerie, 12. — Couvert. — *Rue de Bourgogne*, 38, angle de la rue de Laporte. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Poulot, quai des Tuileries, 1; entrepr., M. Geneste, rue du Pont-de-la-Gare, 10. — Au 1^{er} étage. — *Quai de l'Industrie*, 18. — Propr., M. Gros, arch., M. Coquet; entrepr., M. Gouyon, 50, cours de la Liberté. — Fondations.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Cuvier*, 27 et *avenue de Saxe*, 86. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Piot; arch., M. Porte; entrepr., M. Chatoux. — Au 4^e étage. — *Avenue de Saxe*, angle N.-E. du *cours Lafayette*. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Mayod, quai de la Guillotière, 11; arch., M. Duranson; entrepr., M. Taton, cours de Brosses, 72. — Au 1^{er} étage. — *Rue Molière*, 22. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lollier, rue Sainte-Élisabeth, 115; arch., M. Duranson; entrepr., MM. Quinty et Besse, rue Thomassin, 18. — Au 4^e étage. — *Cours Vitton*, entre le *chemin de fer de Genève et le boulevard du Nord*. — Construction d'une grande brasserie. Propr., M. Hoffherr-Undenstock; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Dumont, quai de l'Hôpital, 22. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Tronchet*, angle sud-est de la rue Boileau. — Construction d'un bâtiment de rapport. — Propr., M. Rivat, rue Duguesclin, 31; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Chatoux, rue Bugeaud, 56. — Fondations. — *Rue de Barême et rue Projetée*. — Construction d'un bâtiment de

rapport. Propr., MM. Laurent et Fournel; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Gouyon. — Rez-de-chaussée. — *Rue Boileau*, 132. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Bonnard, arch., Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Fondations. — *Rue Boileau*, 124. — Prop., a rch., et entrepr., M. Blanc. — 2^e étage. — *Rue Pierre-Corueille*, 34. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., MM. Rochette père et fils, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier. — On démolit.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue de Marseille, 30. Acq., M. Tomérieux, 23, rue du Port-du-Temple. — Petite rue des Gloriettes, 12 et 14. Acq., Mlle Gandy, quai de la Charité, 14. — Rue Mazenod, 130 et rue Duguesclin, 251 et 256. Acq., M. Gaillard. — Place Saint-Louis, 45, actuellement rue de l'Hospice-des-Vieillards, 41. — Quai de l'Archevêché, 2. Acq., Société immobilière lyonnaise. — Rue Molière, 11. Acq., M. Picolet, aux Charpennes.

Sainte-Foy-lès-Lyon. — Avenue Valledond, 27. Acq., Mme veuve Lemoine, 41, rue Saint-Joseph.

Saint-Rambert-l'Île-Barbe. — Au même lieu Acq., M. Schuster.

TERRAINS

Lyon. — Rue de Crémieu. Acq., M. J. Neyret, rue Grenette, 18. — Rue de la Vigilance et rue Bonnefoy. Acq., M. Winckler. — Avenue de Saxe, 31. Acq., M. J.-B. Malet, rue de Bourbon, 14. — Rue de Chabrol, ci-devant rue Sébastien-Griphe. Acq., M. Aurox, rue de Marseille, 72. — Rue du Sacré-Cœur, 79. Acq., M. Vachez, rue de Marseille, 62.

Orléans. — Lieu de Fontaines. Acq., M. Pupier, propriétaire à Orléans.

Vénissieux. — Mas de Chassagnon. Acq., Mme Fanny Comte.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

21 juillet. — Formation de la Société Favre frères, pour l'exploitation et la fabrication des plâtres, etc., quai de Serin, 50, et succursale à Chalon-sur-Saône.

20 juillet. — Dissolution de la Société Bonnet-Lagrange, pour le commerce de maître-maçon.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 24 juin. — Construction d'égouts en vue de la suppression du ruisseau de la Rize. (Voir Supplément n° 15). M. Canque, 33, rue Saint-Pierre, adj. à 5 p. 100.

Rhône. — Le 25 juin. — Travaux d'établissement des lignes télégraphiques souterraines dans Lyon. (Voir Supplément n° 14). M. Flicotteaux, place Bellecour, 21, adj. à 20 p. 100.

Rhône. — Le 8 juillet. — Construction d'un manège au quartier de la Part-Dieu. (Voir n° 15). M. Moutot, rue de Saint-Cyr, 41, Lyon, adj. à 5,50 p. 100.

Rhône. — Le 11 juillet. — Commune de Messimy. (Voir n° 15). M. Delonne, adj. à 2,50 p. 100.

Rhône. — Le 12 juillet. — Hospices civils de Lyon. Reconstruction des maisons place de l'Hôpital et rue Confort. (Voir n° 15). — 1^{er} lot. Maçonnerie. M. Bajadoux, à Lyon, adj. à 3 et 3,75 p. 100. — 2^e lot. Pierre de taille. Compagnie de Villebois, adj. à 4,50 p. 100. — 3^e lot. Charpente. M. Marin, à Lyon, adj. à 5,80 p. 100. — 4^e lot. Serrurerie. M. Queyras, à Lyon, adj. à 12,50 p. 100. — 5^e lot. Ferblanterie, zinc, plomb. M. Peillon, à Lyon, adj. à 15 p. 100.

Rhône. — Le 15 juillet. — Construction d'écuries au fort de la Vitriolerie. (Voir n° 15). M. Leduc, 15, rue de Béarn, 15, à Lyon, adj. à 7 p. 100.

Rhône. — Le 22 juillet. — Parc de la Tête-d'Or. Reconstruction et agrandissement des serres tempérées. (Voir Supplément n° 15). — 1^{er} lot. Maçonnerie. M. Dumas, place du Marché, 2, à Vaise, adj. à 5 p. 100. — 2^e lot. Convoiture métallique. M. Izambert, serrurier, boulevard Diderot, 89-91, adj. à 22 p. 100. — 3^e lot. Vitrierie. MM. Frize père et fils, 86, cours de la Liberté, adj. à 8 p. 100.

Rhône. — Le 17 juin. — Travaux dans les 3^e et 5^e arrondissements. (Voir supplément n° 14).

1^{er} lot. — Ouverture du boulevard de la Part-Dieu. — M. Durst oncle, à Lyon, adj. à 5 p. 100.

2^e lot. — Escalier du Garillan à reconstruire. — M. Jallet, à Lyon, adj. à 6 p. 100.

3^e lot. — Egout, rue de Trion. — M. Perroud, à Lyon, adj. à 7 p. 100.

4^e lot. — Egout, chemin de Choulans. — M. Rickard, à Villeurbanne, adj. à 7 p. 100.

5^e lot. — Pavage, rues de Gadagne, Soufflot, etc. — M. Béraud, à Pont-de-Lignon, adj. à 16 p. 100.

Rhône. — Le 26 juillet. — Artillerie. — Construction d'un hangar au matériel avec quai d'embarquement au lieu dit la Mouche, à Lyon. (Voir supplément n° 15).

1^{er} lot. M. Duret, à Lyon, adj. à 7 p. 100. — 2^e lot. M. Poud, à Lyon, adj. à 14,50 p. 100. — 3^e lot. M. Schemiedt, à Lyon, adj. à 42 p. 100. — 4^e lot. Tuilerie de Bourgogne, à Montchanin-les-Mines, adj. à 32,76 p. 100. — 5^e lot. M. Comhrouze, à Toulouse, adj. à 43 p. 100.

Basses-Alpes. — Le 3 juillet. — Construction du chemin stratégique n° 1. — M. Chauvet, à Barcelonnette, adj. à 30 p. 100.

Côte-d'Or. — Le 8 juillet. — Amélioration du canal de Bourgogne. — M. Picquant, à Dijon, adj. à 1 p. 100.

Drôme. — *Le 8 juillet.* — Travaux sur la routenationale n° 93. — M. Gallois, a Saint-Maurice (Isère), adj. à 3 p. 100.

Haute-Loire. — *Le 5 juillet.* — Chemin de fer de Firminy à Annonay. Construction du 3^e lot. (Voir n° 15)

MM. Danchaud Marien, à Imphy, Danchaud Charles, à Saint-Pierre-de-Bœuf, Loire, et Bolland, à Villeurbanne, Rhône, adj. à 30 p. 100.

Haute-Saône. — *Le 8 juillet.* — Travaux du service spécial de la Saône. (Voir n° 15).

1^{er} lot. — M. Misant, à Paris, adj. à 20 p. 100. — 2^e lot. M. Besse, à Soing (Haute-Saône), adj. à 5 p. 100.

Loire. — *Le 11 juillet.* — Mairie de Nervieux. Construction d'une maison d'école. (Voir n° 15). M. Petit, à Néronde (Isère), adj. à 11 p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 16 juillet.* — Chemin de fer de Vichy à Ambert. — Maisons de garde des passages à niveau entre la station de Pont-de-Dore et Giroux. — M. Peiny, à Montaignut-le-Blanc, adj. à 1 p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 10 juillet.* — Mairie d'Orceet. (Voir n° 15). M. Poral, à Aubière, près Clermont-Ferrand, adj. à 10 p. 100.

Saône-et-Loire. — *Le 7 juillet.* — Hospices de Châlons. (Voir n° 15). Construction de cabanons. M. Pisseloup, à Châlons, adj. à 5 p. 100.

Salles de bains. MM. Chaillet et Derepas, à Chalon, adj. à 5 p. 100.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Bourges. — *Le 7 juillet.* — Artillerie. — Direction de Bourges: Place de Bourges.

Construction à l'École de pyrotechnie de Bourges d'un bâtiment destiné au logement du directeur. (Voir n° 15.)

1^{er} lot. — M. Guétanny, à Bourges, adj. à 9,50 p. 100 d'augm. — 2^e lot. M. Brossé, à Bourges, adj. à 5,25 p. 100. — 3^e lot. M. Labbé, à Bourges, adj. à 24,65 p. 100. — 4^e lot. M. Leleubez, à Paris, adj. à 20,16. — 5^e lot. — MM. Noël et Viguier, adj. à 29,27 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Samedi 14 aout,* 2 h. — Génie. — Construction de casernement d'un régiment d'infanterie au fort Lamotte, pendant les années 1830, 1881 et 1882. L'adjudicataire doit disposer d'un cautionnement de 10,000 fr., d'un fonds de roulement de 40,000 fr. et versé au Trésor 1,000 fr., à titre de dépôt de garantie.

Le cahier des charges et conditions générales, etc., sont déposés à Lyon, dans les bureaux du Génie.

Rhône. — *Jeudi 26 aout,* 2 h. — Travaux de voirie. 1^{er} lot. 3^e arrondissement. — Rue Sainte-Élisabeth, entre le cours Lafayette et la rue de Chartres. Construction d'un égout du troisième type. Mont., 45,774 fr. 41. Caut., 2,300 fr.

2^e lot. — 4^e arrondissement. — Rue du Mail. Construction d'une chaussée en cailloux étetés avec rigoles en pavés d'échantillon. Mont., 20,164 fr. 84. Caut., 750 fr.

3^e lot. — 6^e arrondissement. — Rue Bugeaud, entre le quai des Brotteaux et l'avenue de Saxe. Construction d'un égout du troisième type. Mont., 14,920 fr. 40. Caut., 750 fr.

Les plans et devis sont déposés à la préfecture, 4^e division, bureau n° 64.

Ain. — *Lundi 9 aout,* 11 h. — Commune de Giron. Réparations diverses et citernes neuves. Mont., 8,605 fr. 65.

Les pièces sont déposées à la mairie.

Ain. — *Mercredi 11 aout,* 1 h. — Route nationale de Paris à Genève. Reconstruction de murs de soutènement et construction d'un aqueduc dans la traverse de Gex. Murs de soutènement, 1,782 fr. 03. Aqueduc, 872 fr. 39. Total, 2,654 fr. 42. Somme à valoir, 245 fr. 58. Total général, 2,900 fr.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la préfecture, 2^e division, et dans les bureaux de M. Martin, ing. ordinaire, à Nantua.

Ain. — *Mercredi 11 aout,* 2 h. — Chemins vicinaux.

1^{er} lot. — Chemin de grande communication n° 9, d'Hauteville au chemin n° 30. Élargissement et redressement dans les traverses d'Hotormes. Construction d'un pont et de murs de soutènement. Mont., 19,200 fr. 40. Caut., 640 fr.

2^e lot. — Chemin de grande communication n° 12, de Port-d'Ain à Saint-Martin de Fresne. Rechargement de la chaussée entre Saint-Jean-le-Vieux et le point kilométrique 8 k. 300 sur une longueur de 3 k. 700. Mont., 15,170 fr. Caut., 500 fr.

3^e lot. — Chemin de grande communication n° 10 de Pont-d'Ain à Saint-Martin de Fresne. Élargissement et redressement entre le chemin du Blanchon et Hauterive. Rechargement sur 4 k. 450. Mont., 19,238 fr. 80. Caut., 640 fr.

4^e lot. — Chemin de grande communication n° 25, de Neuville-les-Dames à Dommartin. Reconstruction et agrandissement du Pont-Châtelet. Mont., 5,515 fr. 67. Caut., 185 fr.

5^e lot. — Chemin de grande communication n° 25, de Neuville-les-Dames à Dommartin. Reconstruction et agrandissement du pont-Châtelet. Mont., 8,901 fr. 14. Caut., 300 fr.

6^e lot. — Chemin de grande communication de Crozet à Genève. Rectification de la pente de Motegnin. Terrassements et empièvements. Mont., 4,600 fr. Caut., 135 fr.

7^e lot. — Chemin de grande communication n° 36, de Saimonod à Poisieux et à Champagne. Rectification et empièchement au territoire de Champagne. Mont., 21,600 fr. Caut., 720 fr.

8^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 23, d'Argis à Coux et à Saint-Rambert. Reconstruction du pont de Reculafol. Mont., 6,746 fr. Caut., 225 fr.

9^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 43, du Pont-de-Veyte à la Croix-Rousse. Terrassements, aqueducs, empièchement. Mont., 6,649 fr. Caut., 220 fr.

10^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 58, d'Oynnox à Izernore. Rectification au territoire d'Izernore. Terrassements, empièvements et murs de soutènement. Mont., 11,074 fr. 77. Caut., 310 fr.

On peut prendre connaissance des pièces à la préfecture, division des travaux publics.

Ardèche. — *Samedi 14 aout,* 2 h. — Routes départementales et chemins vicinaux.

1^{er} lot. — Mont., 72,535 fr. 31. A valoir, 7,444 fr. Total, 80,000 fr. Caut., 2,400 fr. Frais, 1,000 fr. — 2^e lot. Mont., 3,114 fr. 14. A valoir, 385 fr. 89. Total, 3,500 fr. Caut., 100 fr. Frais, 55 fr. — 3^e lot. Mont., 30,576 fr. 50. A valoir, 4,423 fr. 50. Total, 35,000 fr. Caut., 1,000 fr. Frais, 95 fr. — 4^e lot. Mont., 7,393 fr. 12. A valoir, 608 fr. 88. Total, 8,000 fr. Caut., 250 fr. Frais, 40 fr. — 5^e lot. Mont., 9,840 fr. 41. A valoir, 1,189 fr. 59. Total, 11,000 fr. Caut., 350 fr. Frais, 65 fr. — 6^e lot. Mont., 5,093 fr. 63. A valoir, 991 fr. 37. Total, 6,000 fr. Caut., 150 fr. Frais, 60 fr. — 7^e lot. Mont., 52,089 fr. 51. A valoir, 7,910 fr. 46. Total, 60,000 fr. Caut., 1,750 fr. Frais, 145 fr.

Les pièces sont déposées à la préfecture, 2^e division.

Alpes-Maritimes. — *Lundi 16 aout,* 2 h. — Mairie de Revest. Construction d'une maison d'école et d'une salle de mairie à Revest. Mont., 8,000 fr.

Les plans et devis sont déposés à la mairie.

Creuse. — *Samedi 14 aout,* 1 h. — Mairie de la Souveraine. Construction d'une maison d'école. Mont., 166,972 fr. 30.

Les pièces sont déposées à la mairie.

Creuse. — *Dimanche 49 aout,* 1 h. — Mairie de Lajat. Achèvement de la maison d'école. Mont., 2,861 fr. 43.

S'adresser à la mairie.

Dordogne. — *Dimanche 8 aout,* 10 h. — Mairie de Saint-Pancrace. Construction d'une maison d'école. Mont., 40,290 fr. Caut., 406.

Haute-Loire. — *Dimanche 15 aout,* 10 h. — Mairie d'Allègres. Construction d'un bâtiment pour l'école communale de garçons, avec établissement d'un passage sous le bâtiment de l'ancienne mairie. Mont., 37,779 fr. 17. Caut., 1,500 fr.

Indre. — *Lundi 9 aout,* 1 h. — Chemins vicinaux.

1^{er} lot. — Chemin de grande communication n° 3. Reconstruction du tablier du tablier du pont des Piles. Mont., 47,720 fr. 06.

2^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 6. Reconstruction du pont de Villegongis. Mont., 7,977 fr. 87.

Indre. — *Dimanche 15 aout,* midi. — Mairie de Villiers. Travaux de restauration de l'église. Mont., 17,800 fr.

Indre-et-Loire. — *Dimanche 15 aout,* midi. — Mairie de Preuilly. Construction d'une école de filles et d'une salle d'asile à Preuilly. Mont., 52,847 fr.

Isère. — *Mercredi 11 aout,* 10 h. — Ville de Bourgoin. Restauration du collège Transformation de l'aile gauche. Mont., 33,981 fr.

Les plans, devis et cahier des charges, dressés par M. Chamerot, architecte, sont déposés à la mairie.

Jura. — *Jeudi 5 aout,* 2 h. — Route nationale n° 5, de Paris à Genève. — Élargissement du pont de la Londaie dans la traverse de Champagnolle et amélioration de la route aux abords de cet ouvrage.

Terrassements, 1,543 fr. 44. Chaussées et caniveaux, 2,576 fr. 51. Ouvrages d'art, 18,164 fr. 28.

Total, 22,284 fr. 23. A valoir, 1,716 fr. 77. Tot. gén. 24,000 fr.

Jura. — *Jeudi 12 aout,* 11 h. — Travaux communaux. — 1^{er} Bletterans. Construction d'un mur de soutènement à la promenade. Mont., 11,212 fr. — 2^e Nance. Construction d'une cour pour la fromagerie. Mont., 3,695 fr. — 3^e Clairvaux. Restauration de la maison d'école des filles. Mont., 7,835 fr. — 4^e Passenans. Amélioration du régime des eaux. Mont., 2,124 fr. — 5^e Cusancey. Réparation des maisons d'école. Mont., 1,901 fr. — 6^e Vernantoux. Construction d'un mur de soutènement aux abords de l'église. Mont., 1,850 fr. 58.

On peut prendre connaissance des pièces à la préfecture (3^e division).

Loir-et-Cher. — *Samedi 21 aout,* 2 h. — Construction d'une maison d'école, à Santenay. Les devis de ces travaux, le cahier des charges et les plans et dessins sont déposés à la préfecture, 1^{re} division, et chez M. Larègle, architecte, à Blois.

Loir-et-Cher. — *Samedi 21 aout,* 2 h. — Construction d'une double maison d'école avec mairie, dans la commune de Santenay.

Mont., 10,592 fr. 62.

Les pièces sont déposées à la préfecture (1^{re} division), et chez M. Lerègle, architecte, à Blois.

Loire. — Canal du Forez. — Création d'un canal d'irrigation dans la plaine du Forez. Dép. 7,000,000. Travaux à exécuter moins 3,400,000 fr. déjà exécutés.

Les pièces sont déposées à la préfecture de la Loire (2^e division).

Pyrénées-Orientales. — *Dimanche 22 aout,* 2 h. — Construction d'un cimetière. Mont., 2,125 fr. 58. A valoir, 101 fr. 42. Total, 2,290 fr.

S'adresser à la mairie de Saint-Genis-des-Fontaines.

Saône-et-Loire. — *Jeudi 12 aout,* midi. — Mairie de Savigny-en-Revermont. Construction de l'église. D'après les plans dressés par M. Giroud, architecte du département. Mont., 90,227 fr. 68, non compris 1/10 pour imprévus. Les plans et devis sont déposés à la mairie.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Mardi 10 aout, 9 h. 30. — Ligne de Toulouse à Bayonne. Travaux dans le souterrain de Leslades, situé entre les points kilométriques 143,011 et 148,303.

Dépense totale entre 27,000 fr. et 34,000 fr. Caut., 1,000 fr.

Les pièces sont déposées à Bordeaux, dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare.

Mardi 17 aout, 9 h. 30. — Modification des voies, agrandissement de la halle des marchandises et travaux divers dans la station de Bègles.

La dépense totale est comprise entre les sommes de 20,000 fr. et 26,000 fr.

Les pièces sont déposées :

A Bordeaux, dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare ;

A Agen, Bayonne et Mont-de-Marsan, dans le bureau du chef de la voie ;

A Langon, Marmande, Port-Sainte-Marie, le Teich, Laboucheyre et Morceaux, dans le bureau du conducteur de la voie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Bordeaux. — *Mercredi 11 aout,* 1 h. 1/2. — Travaux de construction. Mont., 21,009 fr. 91. Les devis et dessins sont déposés à la Poudrerie.

Saint-Maixent. — *Jeudi 12 aout,* midi. — Travaux à exécuter pour l'installation d'une école de sous-officiers dans la place de Saint-Maixent. Caut., 15,000 fr.

On peut prendre connaissance des conditions dans les bureaux du chef de génie et dans ceux du sous-intendant militaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Cherbourg. — *Jeudi 12 aout.* — Fourniture de tubes en fer pour épontilles simples et de 40,000 kil. zinc en saumons.

Rochefort. — *Jeudi 12 aout,* 10 h. — 1^{er} Entreprise des travaux de terrassements à exécuter pour l'établissement de voies ferrées entre Bel-Air du Brihouet, chemin de fer de l'État, et l'appontement du Vergeroux. — 2^e Fourniture d'objets de petite forge, machines et ustensiles à main, cornières d'acier par voie de transformation et tôles d'acier par voie de transformation.

Toulon. — *Samedi 7 aout,* 10 h. — Fourniture de 7,000 kilos étain en saumons. Dépôt de garantie, 850 fr. Caut., 1,700 fr.

L'imprimeur Gérant : PITRAT AINÉ

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRIX DE L'INSERTION DANS CE TABLEAU, POUR UN AN : LA LIGNE D'ADRESSE 10 FR.; CHAQUE LIGNE EN PLUS 3 FR.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

MATHIAN FILS, 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaudronnerie, Cuivre et Fer, Charpente fer, Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffages à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

SCHMITT & Co, ancienne maison DELRIEU-BERGOINHOIX FILS, quai d'Occident, 7.

ANCIENNE MAISON VAN GRONENBURG, J. MARTIN, Successeur, rue de la Martinière, 29, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de Chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bouilleur et Cheminées à réflecteur, simples, et à calorifère.

ROUX (Louis), constructeur, successeur de L. DROOT, quai Tilsitt, 15, Lyon. — Calorifères tubulaires pour Edifices, Séchoirs, Habitations, Foyers. — Calorifères hygiéniques pour cheminées. *Installations générales.*

COSTE (P.), successeur de P. BRUN, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE. — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. JULHES, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

CIMENT, CHAUX & PLATRE

JUTIÉ, GAY ET Co, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. — Ciments portland à prise prompte des meilleures fabriques connues. — Chaux hydrauliques du Teill, de l'Ain et de l'Isère. — Plâtre de Paris et Albâtre. — Plâtre de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions : France et Etranger.

PONCET (C.), quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Seul dépositaire à Lyon du ciment Gariel de Vassy, travaux d'ornements en ciment, Dallages, Carreaux-mosaïque, etc.

CIMENT, CHAUX, PLATRES, Dalles, Vases, Tuyaux en ciment. Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLLET, à Grenoble, THONNARD ET Co, à Voreppe, près Grenoble. Agence de Lyon, Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Seize, M. SAYETTA, représentant.

SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE VALBONNAIS. — SPELLOUX Père et Fils et Co, Grenoble, Ciment à prise lente. — Maison à Lyon, place Grébler, 3, et quai de la Charité.

PERRIN ET Co, rue de la Part-Dieu, 6, Lyon. — Chaux hydraulique et Ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tuiles, Pierres à bâtir et moellons.

JOUD, route de Grenoble, 403. — Ciment, Chaux Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtimens.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES & POTERIE

NANN (Ch.), rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES. GUICHARD père et Fils, chemin de Serin, 3 Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisiers d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de L. CHARNOZ et Co de l'Aray-le-Monial.

PAVÉS D'ÉCHANTILLONS en granit, extraction, fourniture et pose. Donnant une économie sérieuse et provenance garantie. — Deux mentions honorables aux expositions de Lyon. — Fournitures spéciales de pierres de grès résistant aux acides. *CHATEL, entrepreneur à Taluyers (Rhône).*

PEINTURE & PLÂTRERIE

SIMON, 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Séze et 6, place des Terreaux.

FAVRE FRÈRES, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrique de plâtre. — Dépôt de plâtre de Paris. Produits des tuileries de Bourgogne, maison HERRICLIN et P. BRILL. — Tuiles en verres, Châssis en fonte vitrés, Carreaux de Verdun.

SALIN, 7, rue des Archers, Lyon. — Peinture pour Bâtimens, Décoration, Plâtrerie, etc.

BOIS, CHARPENTE & MENUISERIE

ANCIENNE MAISON BERNARD, DÉBAT ET JANIN, successeurs, Travaux en tous genres, spécialité de Parquets et Cloisons mobiles. Rue de Condé, 30, Entrée provisoire, Rue Duhamel, 7.

BOIS DE CONSTRUCTION, LÉON SABATIER, 165, Grande Rue Saint-Clair. — Charpente de toutes dimensions, Bois de menuiserie, Parquets du Nord, Tuiles mécaniques, Plâtre, chaux, Ciments, etc. — Boite, quai de la Guillotière, 19.

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

MEUNIER-TILLARD & Co, Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

PIGNET ET Co, successeurs de A. DUVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

APPAREILS POUR FAIRE LE GAZ SOI-MÊME. Inexploisibles, sans odeur ni altération de couleur par l'air carburé. — Robinet à vanne cylindro-conique (avec soupape) pour eau forcée, Gaz, Air, et Machines pneumatiques — Pompes élévatoires, nouveaux systèmes brevetés. Efficacité 70 %. — A. GIRAUD et Co, quai Pierre-Seize, 51, Lyon.

SERRURERIE ARTISTIQUE

SOLIVIER, rue de la Part-Dieu, 12. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue Servient, 15.

PINAY (J.-B.), constructeur, b. s. g. d. g., rue de Vendôme, 183 (26 médailles). Spécialité pour Parcs et Jardins. Grilles, Barrières, Meubles, Pont, Serres, Orangeries.

QUINCAILLERIE & OUTILLAGE

CORCELLET ET BERNARD, 2, rue de la Barre et 15, place Bellecour. Machines-Outils pour Métaux et Bois. Spécialité de Quincaillerie pour Bâtimens.

JOUFFROY, place Bellecour, 30 bis. — Machines-Outils pour métaux et bois. — Appareils de levage. — Matériel d'Entrepreneur.

FALCOT MAIRET ET Co, chemin de Saint-Rambert quartier de Vaise. *Instruments de Pesage*, Ponts à bascules, Bascules portatives, Balances de comptoir, Envoi franco, sur demande, d'albums, tarifs et conditions de vente.

MARCHAND (A.) successeur de F. GUILLET, 11, rue Confort, Lyon. — Spécialité d'articles de bâtimens, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Sonneries électriques.

A. FAUGIER, 11, place Perrache, Lyon, Fabrique de A. Boulons en tous genres. Écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

VERRES À VITRES

GUITTA FILS, rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verreries du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

J. PERRET, place des Célestins, 6, Verres à vitres du Nord ordinaires mousselinés; Grandes dimensions pour magasins.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

BARDOT (P.), rue Duhamel, 8, Lyon. — Manufacture d'Appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz. — Construction d'Usines à gaz. — Etablissement de canalisations et plomberies.

POCHET (Eug.), avenue de Saxe, 120, Lyon. Fabrique de Réverbères. — Eclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermatures d'allées avec garantie des contraventions. Entrepôt d'huiles minérales. — P. T. GUIDON, gérant de l'Entreprise.

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

INDUSTRIES DIVERSES

MERKLIN (J.), 11, rue de Vendôme, Lyon. Rue Delambre, 14, Paris. Manufacture de grandes orgues d'église, Seule médaillée d'or à l'exposition universelle de Paris 1878.

AU CHINOIS. — PAPIERS PEINTS. Soldes exceptionnels 50 % de rabais, depuis 18 cent. le rouleau. Rue Centrale, 11, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

LA FRANCE INDUSTRIELLE, Compagnie d'assurances à primes fixes contre les accidents de toute nature, représentée à Lyon par MM. TRIBOLLER et MOUTON, agents généraux de l'Abelie, place de la République, 42.

GALVANISATION DES MÉTAUX

USINE À VAPEUR ET MACHINE ÉLECTRO-DYNAMIQUE. MÉTRAL ET ABADIE, 12, rue Passet, Lyon-Guillotière. — Spécialité de Nickelage et Polissage, Dorure, Argenture, Bronzage, Cuvrage, Épargne, Oxydée et viel Argent.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 31.

VACHEZ. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE

DES

CIMENT DE LA PORTE-DE-FRANCE

PIERRE HENRY

Seul Dépositaire pour tout le Département du Rhône

Quai de Pierre-Seize, 15
LYON

| | |
|---|---|
| CIMENT de la Porte-de-France Saint-Michel-Vassy Pouilly noir (Lacordaire). Ciments artificiels de Portland. — Chaux hydrauliques blutées de toutes provenances. | PLATRES DE PARIS ordinaires p ^r Constructeurs fins et blutés pour Statuaires et Moteurs Plâtres de Bourgogne et de Savoie pour emplois et engrais. |
|---|---|

Terres, Briques, Dalles, Chauffe-Pieds, Fours économiques et autres objets réfractaires.

BOITES : Rue de la Bourse, 49 et place des Terreaux, 6

FABRIQUE
D'ABAT-JOUR
FABRIQUE
DE CHAINES D'ABAT-JOUR

BONNET & VERNAY

Avenue de Saxe, 75
Place du Marché, 21, et quai
des Brotteaux, 4

Abat-jour de tous systèmes, perfectionnés et garantis. Système avec crémaillère en fer pour donner le sombre. Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de vent. — Réparation et Fournitures.



VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS

PAGON-DECHELETES

Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850

POUR ACHAT ET VENTE

De Propriétés d'Agrément et de Rapport
IMMEUBLES ET TERRAINS À BATIR

Pour Placements de Capitaux et Rentes viagères

S'ADRESSER À LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE

B. DUBOST- RUZAND & Co

Rue de la République, 83, Lyon

GRANDES RELATIONS À LYON ET DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS

DOCKS & SCIERIES DE LA PART-DIEU

BIÉTRIX AINÉ & Co

Rue, cité Part-Dieu, 40, LYON

FABRIQUE DE PARQUETS

CHÈNE, SAPIN

NOYER, FRISES, FOUGÈRE, BATON-ROMPU

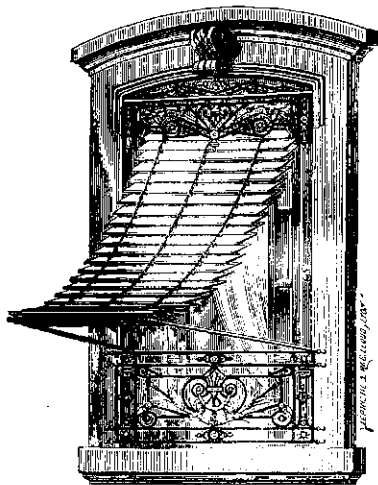
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT & C^e, rue Jacob, 56, à PARIS

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'ARCHITECTURE

ET DES SCIENCES ET ARTS QUI S'Y RATTACHENT, PAR M. BOSCH, ARCHITECTE

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES SUR BOIS & DE CHROMO-LITHOGRAPHIES

4 Volumes in-8 jésus : 120 francs — 4 Volumes in-8 jésus : 120 francs



MAISON WOLFF FONDÉE EN 1819

JALOUSIES ou ABAT-JOUR

Système économique perfectionné

V^{VE} WOLFF

BREVETÉE S. O. D. G.

LYON. — Place Saint Michel, 9 et 7, rue Martin. — LYON

Fournisseur des Chemins de fer : Saint-Étienne, Genève, Grenoble, etc.

Élégance, Économie, Solidité, Facilité de manœuvre, Durée, Garantie.

Brevet d'invention et de perfectionnement pour nos tiges de fer qui donnent le sombre et le clair, rien que par l'inclinaison des lames de l'Abat-Jour.

PLUS DE CORDES dont les inconvénients sont multiples et très coûteux. Notre système est appelé à juste titre *Système économique Wolff*. **50 % d'économie.**

E. PLON & C^{ie} libraires-éditeurs, rue Garancière, 10, PARIS

LES MAITRES ORNEMANISTES

DESSINATEURS, PEINTRES, ARCHITECTES, SCULPTEURS ET GRAVEURS

ÉCOLES FRANÇAISE, ITALIENNE, ALLEMANDE & DES PAYS-BAS

Par D. GUILMARD

Auteur de la *Connaissance des Styles de l'Ornementation*

Publication enrichie de 180 planches tirées à part et de nombreuses gravures dans le texte. Paraît par livraisons le premier jeudi de chaque mois, depuis le mois d'avril. Prix de la livraison, 3 fr.

On peut souscrire pour l'ouvrage complet en envoyant 45 fr. à MM. PLON et C^{ie} 10, rue Garancière, Paris

L'Administration de la *Construction Lyonnaise* se charge de faire parvenir les souscriptions

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco de Collection d'échantillons

PAYEMENT DE COUPONS
ORDRES DE BOURSE
DÉPOTS DE TITRES
AVANCES SUR TITRES

DÉPOTS D'ARGENT

| | |
|----------------------|-----------------------|
| 1 0/0 à vue | 4 0/0 à deux ans |
| 1 1/2 0/0 à six mois | 5 0/0 à quatre ans et |
| 3 0/0 à un an | au-dessus. |

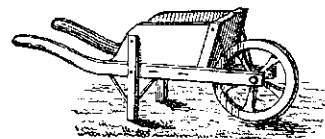
A LA SOCIÉTÉ DE

L'UNION GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 50.000.000 de Francs
Succursale de Lyon

Rue de la République, 16



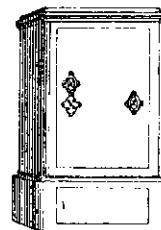
JACQUON

55, Grande-Rue de la Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIPHE CI-DEVANT DE CHADROL, 14
LYON

MAÇONNERIE †
Sceaux, Bayards, Bennes †
Pelles, Oiseaux, etc. †
PLATRIERIE
Marchepieds, Échelles
Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS



COFFRES-FORTS

TOUT EN FER

B. HAFFNER AINÉ
DE PARIS

Expérimenté publiquement
PARIS. — 13 juin 1837 (8 heures)
POITIERS. — 15 juin 1879 (7 heures)
Succursale à LYON

16 et 18, passage de l'Hôtel-Dieu, 16 et 18

ASSORTIMENT COMPLET DE COFFRES-FORTS

COMPTOIR

DE LA

BOURSE PARISIENNE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PARIS, 16 bis, cité Trévisse, PARIS

Payement de Coupons.

Opérations de Bourse, Valeurs non cotées. — Prêts
Sur titres, comptes de Chèques.

JOURNAL FINANCIER ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX CLIENTS

NOUVEAU MOTEUR A VAPEUR ÉCONOMIQUE

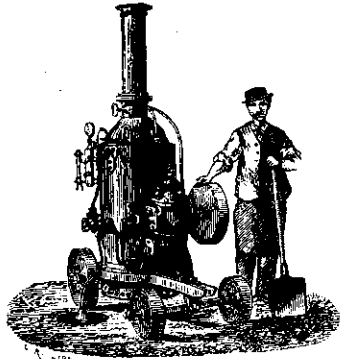
— AGRICULTURE — B. S. G. D. G. — INDUSTRIE —

DEUX CYLINDRES DIFFÉRENTIELS CONJUGUÉS ET A DÉTENTE FACULTATIVE INSTANTANÉE (COMPOUND)

AVANTAGES

- GRANDE puissance relative.
- GRANDE économie de combustible.
- GRANDE facilité d'installation.
- GRANDE facilité de conduite.

Il y a toujours des Machines en magasin ou en construction. Les Prix défient toute concurrence.



TYPE DE TROIS CHEVAUX

SIMPLICITÉ

- SUPPRESSION des garnitures.
- SUPPRESSION des boîtes à étoupes.
- SUPPRESSION des joints.
- SUPPRESSION des résistances passives.

Les Organes, étant entièrement fermés, sont à l'abri des accidents et de la poussière. Ce Moteur est accessible à toutes les industries.

La simplicité de ce Moteur et sa fabrication en spécialité, permettent de livrer à des prix vraiment exceptionnels. Le Générateur est tubulaire, sa disposition permet des variations de niveau d'eau sans crainte d'accidents. La vapeur fournie au Moteur est surchauffée.

E. MEUNIER-TILLARD & C^{ie}, Constructeurs. — LYON, Grande-Rue de la Guillotière, 94

110 Médailles & Récompenses

CONSTRUCTION GÉNÉRALE
DES
Machines, Appareils et Engins
servant à la manutention des Fardeaux et des
Marchandises

MATÉRIEL COMPLET
POUR ENTREPRENEURS

A. S. J. O.
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR
50, boulevard de la Vilette
PARIS

OBTENTION
CESSION
EXPLOITATION

BREVETS
MARQUES DE FABRIQUES
FRANCE
ÉTRANGER

66
Avenue
de Saxe
LYON

Ingenieur & Rabillou
Lepinette & Co

MAISON CRÉE EN 1856

BUREAU DES BREVETS D'INVENTION, 66, avenue de Saxe, 66 (près le cours Morand)

GRAVIERS DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR SUR LE RHONE

FAURE FILS, DUPEUBLE & PORCHÈRE

DEPOTS, quai de la Charité et cours Perrache

PRIX-COURANTS. Gravières crus, 1 fr. 25. Gravières tout-venant, 1 fr. 75 le mètre cube, pris aux dépôts ci-dessus. La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures. — S'adresser au siège social, cours Rambaud, 39, ou aux dépôts.

LE MONITEUR DES ADJUDICATIONS

DE L'ÉTAT

TRAVAUX PUBLICS ET FOURNITURES DIVERSES

Pour l'Armée, la Marine, les Prisons, etc.

PARIS, 16 bis, cité Trévisse, 16 bis, PARIS
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS — UN AN : 10 FR.

PRESSES, PRESSEIRS

MARMONIER, rue Fénelon, 25, 26, 28, LYON

PRODUITS CÉRAMIQUES

SPÉCIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE CUITE

Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

PROST FRÈRES

QUAI DE BONDY, 16, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne

Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Tuiles, etc.

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE

A Montchanin (Saône-et-Loire)

BRIQUETERIE, POTERIE ARTISTIQUE ET DE BATIMENT

OBJETS D'ART, PRODUITS VERNIS ET ARDOISÉS

E. MARTIN

LYON, 49, rue Bourbon, LYON

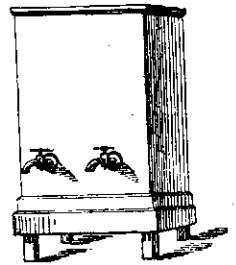
Seul entrepositaire pour Lyon et les régions environnantes. Ne pas confondre les Tuiles de Montchanin avec celles d'imitation qui, pour en avoir les apparences n'en ont pas pour cela la qualité et n'ont pas surtout subi, comme celle de Montchanin, l'épreuve du temps, la seule qui mérite notre confiance. Les véritables tuiles de Montchanin sont marquées : BOURGOGNE - MONTCHANIN (Saône-et-Loire). On livre en 24 heures les commandes les plus importantes. — Des catalogues complets avec dessins dans le texte sont adressés franco sur demande affranchie.

FABRIQUE SPÉCIALE
DE
FONTAINES A FILTRE
Et Réservoirs en Pierre

BERTHIER

13, rue de Jarente, 13
LYON

4 fois médaillés aux Expositions. — Se charge des réparations.



A VENDRE D'OCCASION

MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS

3 Locomotives système Anjubault de 17 tonnes presque neuves à la voie normale. — 2 Locomotives Anjubault de 8 tonnes, à la normale. — 1 Locomotive de 5 tonnes 1/2 à la voie d'un mètre. — 20 locomobiles de 2 à 20 chevaux. — 30 Chaudières et machines à vapeur de différentes forces. — Pompes Coignard, Neut et Dumont, Letestu et autres. — Grues, Treuils, Rails et Wagons, Transmissions, Poulies, Palans, etc., etc.

ENVOI DE CROQUIS SUR DEMANDE

S'adresser à M. J. ROHMER, 32, cours Perrache à Lyon, où ces matériels sont visibles.

HERNIES

ET

DIFFORMITÉS

Guérison complète est obtenue au moyen d'appareils spéciaux, brevetés s. g. d. g., qui ne se trouvent que dans la Maison

J. BIONDETTI

BANDAGISTE

ORTHOPÉDISTE, FOURNISSEUR
DES HOSPICES

71, rue de la République, 71

ALLÉE DES BAINS

Nota. — Ne pas confondre cette Maison avec d'autres du même genre.

Rue de la République, 71

